**Prénom + NOM Propriétaire**

**Adresse**

**Code Postal + Ville**

Nom + Prénom Locataire  
Adresse  
Code Postal + Ville

A Ville, le Date

**Objet : Règlement des loyers**

Madame, Monsieur

Comme vous le savez, nous sommes les nouveaux propriétaires de l’immeuble dont vous êtes locataire et l’agence XXX n’en assure plus la gestion locative.

En ce qui concerne le règlement des loyers, nous vous avons fait parvenir un RIB afin que vous puissiez mettre en place un virement automatique au plus tard le 5 du mois, comme le prévoit votre bail d’habitation.

Nous vous recommandons de mettre en place cette solution de règlement automatique car c’est le moyen de paiement le plus simple, le plus rapide et le moins coûteux. Il vous permet d’avoir l’initiative du règlement dans la mesure où vous le mettez en place directement avec votre banque (le plus souvent par internet) et vous pouvez le stopper à tout moment si vous quittez le logement.

Un paiement par chèque reste envisageable de façon exceptionnelle mais n’est pas le moyen de règlement que nous souhaitons privilégier. Il impliquerait de plus pour vous de nous le faire parvenir par courrier postal affranchi.

En tant qu’allocataire CAF, vous percevez une allocation logement qui était jusqu’à présent directement versée à l’agence XXX. Nous avons notifié à la CAF par courrier en date du Date du courrier CAF le changement de propriétaire. Nous l’avons informée de notre souhait de ne plus percevoir directement votre allocation logement et nous lui avons demandé de la verser directement sur votre compte en banque, dès la prise en compte de notre courrier.

La CAF souhaite que chaque locataire percevant l’allocation logement l’informe également par courrier du changement de propriétaire. Nous vous invitons donc à lui écrire dès maintenant pour l’informer.

**Désormais, le loyer et la provision sur charges devront nous être versés dans leur intégralité par vos soins, au plus tard le 5 du mois.**

Exception pour le loyer du mois de novembre :

Compte-tenu des délais de traitement de la CAF, il semble peu probable que le changement de mode de règlement de votre allocation logement ait été pris en compte pour le mois de novembre.

Afin que cette transition de gestion locative soit la plus transparente possible pour vous et que ça ne vous porte pas préjudice dans le règlement du loyer du mois de novembre, nous avons convenu d’un arrangement avec l’agence XXX concernant le versement de l’allocation logement du mois de novembre :

* L’agence XXX nous versera l’allocation logement perçue pour votre compte au titre du mois de novembre
* Nous vous informerons par mail début novembre du reste à charge que vous devez nous régler

A compter du mois de Date + Année, vous nous règlerez directement l’intégralité du loyer et prendrez en charge directement la relation avec la CAF.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer par mail du mode de règlement du loyer choisi à l’adresse : adressemail@gmail.com

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de nos sentiments respectueux.

**Prénom + NOM**

**Si achat en société : Gérant de la SCI XXX**